



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.PP/WG.1/2006/1
11 janvier 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès
à l'information, la participation du public au
processus décisionnel et l'accès à la justice
en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties à la Convention
(Sixième réunion, Genève, 5-7 avril 2006)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA RÉUNION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève (Suisse),
et s'ouvrira le mercredi 5 avril 2006 à 10 heures¹

1. Adoption de l'ordre du jour
2. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

Le secrétariat fera le point sur l'état d'avancement des procédures de ratification de la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP).

¹ De nouvelles procédures d'accréditation applicables aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Ceux-ci sont donc priés de remplir le bulletin d'inscription joint qu'ils peuvent également se procurer sur le site Internet de la Convention d'Aarhus (<http://www.unece.org/env/pp/wgp.htm>) et de le retourner ensuite au secrétariat de la Convention d'Aarhus **deux semaines au plus tard avant la réunion** soit par télécopie (+41 22 917 01 07), soit par courrier électronique à l'adresse suivante: public.participation@unece.org. Avant la réunion, les membres des délégations sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (voir le plan ci-joint) pour y retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficultés, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Convention d'Aarhus au numéro +41 917 42 26 ou 917 15 02.

Les délégations seront invitées à signaler tout fait récent ou escompté concernant la ratification de la Convention et du Protocole dans leur pays.

3. Registres des rejets et transferts de polluants

Le secrétariat rendra compte des préparatifs de la troisième réunion du Groupe de travail des RRTP, prévue du 17 au 19 mai 2006. Le Groupe de travail devrait prendre note de ces activités, notamment des dispositions prises pour préparer l'entrée en vigueur du Protocole, à savoir l'établissement d'un règlement intérieur et d'un mécanisme d'examen du respect des dispositions du Protocole; de l'état d'avancement des documents d'orientation et de l'analyse des coûts liés aux registres; et des travaux de promotion d'une ouverture internationale et de coordination des registres à l'échelon international.

4. Organismes génétiquement modifiés

Il sera demandé aux délégations de tenir le Groupe de travail informé de toutes les mesures qu'elles pourraient prendre en vue de ratifier l'amendement à la Convention qui avait été adopté par la décision II/1. Le secrétariat renseignera sur la manière dont la disposition de la Convention traitant des conditions d'entrée en vigueur d'amendements de ce type (par. 4 de l'article 14) est interprétée par le Dépositaire. Le Groupe de travail pourrait examiner les retombées éventuelles de cette explication.

Le Groupe de travail sera invité aussi à examiner les activités prévues pour faire appliquer les Principes directeurs relatifs à l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés ainsi que l'amendement à la Convention en attendant son entrée en vigueur. Il lui sera notamment demandé d'envisager d'organiser une réunion régionale ou internationale d'experts sur cette question (voir la décision II/7, annexe, Activité IX, «Méthode de travail»), en s'appuyant sur une proposition du Bureau.

5. Participation du public aux travaux des instances internationales

L'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales, qui relève du Groupe de travail des Parties, a été créée par la décision II/4 de la Réunion des Parties. Il lui a été demandé de présenter à la prochaine réunion du Groupe de travail des Parties un projet de plan de consultation comprenant une liste des instances internationales à consulter, les modalités de la consultation et un calendrier, compte tenu des procédures internes de ces instances. Le Président de l'Équipe spéciale, M. Laurent Mermet (France), fera rapport sur les résultats de sa première réunion (24 et 25 novembre 2005, ECE/MP.PP/WG.1/2006/3). Le Groupe de travail sera invité notamment à étudier le projet de plan de consultation et la liste des instances internationales à consulter (ECE/MP.PP/WG.1/2006/3/Add.1 et Add.2) et à prendre les décisions voulues afin que le processus de consultation puisse démarrer.

6. Accès à la justice

Entité nouvelle créée sous l'autorité du Groupe de travail des Parties par la décision II/2 de la Réunion des Parties, l'Équipe spéciale de l'accès à la justice est chargée d'entreprendre des travaux complémentaires se rapportant aux éléments de cette décision. Le Président fera

rapport sur les activités de cette équipe spéciale, notamment sur les résultats de sa première réunion (16 et 17 février 2006, ECE/MP.PP/WG.1/2006/4) ainsi que sur les prévisions quant aux travaux futurs. Le Groupe de travail sera invité à prendre note de ces activités et projets et, le cas échéant, à formuler des observations.

7. Outils d'information électroniques et centre d'échange d'informations

La Réunion des Parties a prorogé le mandat de l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques par sa décision II/3 afin qu'elle puisse poursuivre les travaux visant à définir les besoins, obstacles et solutions en matière de renforcement des capacités; à faciliter la mise en commun de méthodes et normes en matière d'accès du public aux systèmes d'information ainsi que d'exemples de bonnes pratiques; à approfondir les études de cas par un suivi de la mise en œuvre des recommandations jointes en annexe à ladite décision; et à maintenir et perfectionner le centre d'échange d'informations de la Convention. Le Président de l'Équipe spéciale, M. Chris Jarvis (Royaume-Uni), présentera le rapport de la quatrième réunion de l'Équipe spéciale, qui comprend les prochaines mesures que prévoit de prendre l'Équipe spéciale, et rendra compte de l'état d'avancement des projets de documents d'orientation à l'appui des antennes nationales du mécanisme d'échange au nom du pays chef de file (ECE/MP.PP/WG.1/2006/5 et Add.1). Le secrétariat rendra compte de l'état d'avancement de la mise au point du mécanisme d'échange. Le Groupe de travail sera invité à prendre note des activités et projets de l'Équipe spéciale et, le cas échéant, à formuler des observations.

8. Participation du public à la prise de décisions stratégiques

À la deuxième réunion, la Réunion des Parties a été invitée à examiner les progrès accomplis dans ce domaine et à décider de la suite des travaux. Elle a demandé au Groupe de travail des Parties de revoir la question à sa sixième réunion en se fondant sur un document établi précédemment par le secrétariat (MP.PP/WG.1/2003/5) ainsi que sur la réponse reçue des organes de la Convention d'Espoo.

Pour faciliter les travaux, le Bureau a établi, avec le concours du secrétariat, un document d'information dans lequel il est fait état de propositions concernant l'organisation d'un atelier et l'élaboration d'un recueil d'exemples de bonnes pratiques dans l'application des articles 7 et 8 de la Convention (ECE/MP.PP/WG.1/2006/6). Le Groupe de travail sera invité à s'appuyer sur ce document pour décider des travaux complémentaires à mener dans ce domaine.

9. Système de présentation des rapports

À la deuxième réunion des Parties, quatre Parties qui avaient omis de présenter leur rapport national d'exécution avant la date de la réunion avaient été priées par la Réunion des Parties de soumettre leur rapport avant le 15 décembre 2005 (décision II/10, par. 4). Ces quatre Parties ont toutes présenté leur rapport (ECE/MP.PP/2005/18/Add.27 à 29 et Add.31). Le Groupe de travail sera invité à prendre note de ces rapports ainsi que d'un rapport national d'exécution soumis par les Pays-Bas (ECE/MP.PP/2005/18/Add.26). Le secrétariat informera le Groupe de travail des mesures prises pour que l'information sur l'état de l'application de la Convention, y compris les renseignements donnés dans les rapports nationaux d'exécution, soit plus accessible par le biais du site Web.

10. Mécanisme d'examen du respect des dispositions

Le Groupe de travail sera invité à prendre note des résultats des travaux du Comité d'examen du respect des dispositions, notamment des conclusions de ses réunions tenues après la deuxième réunion des Parties (neuvième réunion, 12-14 octobre 2005, ECE/MP.PP/C.1/2005/6; dixième réunion, 5-7 décembre 2005, ECE/MP.PP/C.1/2005/8; et onzième réunion, 29-31 mars 2006, ECE/MP.PP/C.1/2006/2).

11. Renforcement des capacités

Le secrétariat fera rapport sur l'exécution des activités de renforcement des capacités, en précisant les résultats de la troisième réunion de coordination interinstitutions (17 et 18 novembre 2005, ECE/MP.PP/WG.1/2006/7). Le Groupe de travail sera alors invité à organiser un débat général sur les besoins et priorités en matière de renforcement des capacités. Le Bureau a proposé, à cet égard, de réunir un panel auquel participeraient (au niveau des gouvernements et des ONG) les pays dont les besoins en la matière sont les plus importants, des représentants de la communauté des donateurs et des représentants des organisations internationales ou régionales qui exécutent des projets et/ou programmes de renforcement des capacités.

Le Groupe de travail sera invité à prendre note des différents événements et activités et à encourager les Parties, les signataires, les autres États et les autres organes concernés à continuer d'apporter leur concours à ces initiatives, compte tenu des besoins et priorités qui auront été mis en évidence durant le débat.

12. Dispositions financières

Le secrétariat fera le point sur les contributions financières reçues et les dépenses engagées en 2005 (ECE/MP.PP/WG.1/2006/8). Le Groupe de travail sera invité à prendre note de ce document et à en étudier les incidences sur l'exécution du programme de travail pour 2006-2008.

13. Programme de travail pour 2006-2008

À leur deuxième réunion, les Parties ont demandé au secrétariat d'établir, conformément aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, une ventilation détaillée par année des coûts estimatifs des activités proposées dans le programme de travail pour 2006-2008, présentant les dépenses et recettes prévues et indiquant, dans la mesure du possible, l'origine des contributions annoncées, les contributions provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et les contributions en nature ainsi que la liste provisoire des réunions prévues entre la deuxième et la troisième réunion des Parties (décision II/7, par. 3). Le Groupe de travail sera invité à examiner le document relatif aux recettes et dépenses prévues et au calendrier des réunions (ECE/MP.PP/WG.1/2006/9) établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau, à le modifier si nécessaire et à l'approuver.

Étant donné le caractère volontaire des contributions tel qu'il a été établi en vertu des décisions I/13 et II/6 et la nécessité de garantir un financement suffisant pour la mise en œuvre des activités qui sont inscrites au programme de travail adopté en vertu de la décision II/7 pour

l'année à venir, les délégations seront invitées à indiquer en un tour de table le type et le nombre de «parts» qu'elles ont l'intention d'acquérir à titre de contribution pour les années 2006 et 2007.

14. Planification stratégique à long terme

Par la décision II/8, le Groupe de travail des Parties a été prié d'élaborer, avec le concours du secrétariat et la participation voulue du public, un plan stratégique pour la Convention, portant sur une période de cinq ans à compter de l'année suivant la troisième réunion des Parties. Le Groupe de travail sera invité à décider de la procédure d'élaboration de ce plan en s'appuyant sur un document d'information établi par le Bureau avec le concours du secrétariat (ECE/MP.PP/WG.1/2006/10).

15. Ouverture aux États non membres de la CEE

Le secrétariat rendra compte des activités entreprises pour promouvoir l'application de la décision II/9 de la Réunion des Parties relative à l'adhésion d'États non membres de la CEE à la Convention et à la promotion des principes énoncés dans la Convention dans d'autres régions et au niveau mondial. Le Groupe de travail sera invité à prendre note de ces activités.

16. Préparatifs de la troisième réunion ordinaire des Parties

À la deuxième réunion des Parties, la délégation de la République de Moldova a offert d'accueillir la troisième réunion ordinaire des Parties. Les participants ont pris note de cette proposition. À la dixième réunion du Bureau (16 et 17 novembre 2005), la Lettonie a dit vouloir accueillir la réunion. Le Groupe de travail devrait examiner ces deux propositions et se prononcer sur la question.

17. Questions diverses

Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA *Please Print*

Conference Registration Form

Date: _____

Please send in this form by 22 March 2006 by fax (+41 22 917 0634) or e-mail (public.participation@unece.org).

Title of the Conference

6th Meeting of the Working Group of the Parties to the Aarhus Convention

To be held at the Palais des Nations, Geneva,
From 1 February at 10.00 h until 4 February 2006 at 18.00 h

Organization or Agency // Delegation/Participant of which Country

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____
 Mrs. _____
 Ms. Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participation	
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From	_____
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until	_____

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Other

Origin of Identity Document Passport or ID Number Valid Until

_____ _____ _____

Official telephone N°. Fax N°. Official Occupation

_____ _____ _____

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant Signature</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Date</p> <p>_____</p>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N° Issued</p> <p>_____</p> <p>Initials, UN Official</p> <p>_____</p>
---	--	---	--

